

Rapport du Président du Conseil d'Administration et rapport sur le contrôle interne

Rapports des Commissaires aux Comptes

Rapport spécial sur le plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions

Projet de résolutions

Contrats de service prévoyant l'octroi d'avantages

Consultation des documents juridiques

### **Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Delfingen Industry** Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société DELFINGEN INDUSTRY, et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France. ●

### **INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce. ●

### **AUTRES INFORMATIONS**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de Commerce. ●

Fait à Exincourt et Dijon, le 12 avril 2010

**Les Commissaires aux Comptes,**

**Pour EXCO CAP AUDIT**  
René VERITTI

**AUDITIS**  
Philippe DANDON

## DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport du Président du Conseil d'Administration et rapport sur le contrôle interne  
Rapports des Commissaires aux Comptes  
Rapport spécial sur le plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions  
Projet de résolutions  
Contrats de service prévoyant l'octroi d'avantages  
Consultation des documents juridiques

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la Société DELFINGEN INDUSTRY SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la Loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. ●

### OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2-2 du paragraphe C « Principes comptables » des notes annexes aux états financiers consolidés qui expose les impacts résultant des normes, amendements et interprétations appliqués par votre société depuis le 1er janvier 2009, dont notamment la norme IFRS 8- Secteurs opérationnels, et la norme IAS 1 révisée- présentation des états financiers.

Nous attirons également votre attention sur les paragraphes M et O du même document, concernant la cession de l'activité câblage localisée au Portugal, ainsi que sur les reclassements opérés au titre des exercices antérieurs sur certains postes d'autres produits et de charges contributifs du résultat opérationnel des exercices 2007 et 2008 et détaillés dans la partie introductive des états financiers consolidés « Retraitement des états du résultat 2008, 2006/2007 et 2007 – 12 mois ». ●

Rapport du Président du Conseil d'Administration et rapport sur le contrôle interne

Rapports des Commissaires aux Comptes

Rapport spécial sur le plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions

Projet de résolutions

Contrats de service prévoyant l'octroi d'avantages

Consultation des documents juridiques

### JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise financière qui s'est accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Le manque de visibilité sur le futur continue cette année encore à créer des conditions spécifiques pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce, nous portons à votre connaissance nos propres appréciations :

- la direction de votre groupe de sociétés est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les postes qui sont sujets à des estimations comptables significatives, figurent les tests de dépréciation d'actifs dont les survaleurs et les provisions, qui sont décrits dans les notes n° 2-5, 2-8, 2-11, 4-1, 4-2 et 11 de l'annexe aux comptes consolidés et la société procède systématiquement à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme. Nous avons vérifié le caractère approprié et raisonnable de la méthodologie relative aux estimations et jugements comptables présentés dans l'Annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport. ●

### VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la Loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés. ●

Fait à Exincourt et Dijon, le 12 avril 2010

**Les Commissaires aux Comptes,**

**Pour EXCO CAP AUDIT**  
René VERITTI

**AUDITIS**  
Philippe DANDON

## DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport du Président du Conseil d'Administration et rapport sur le contrôle interne  
Rapports des Commissaires aux Comptes  
Rapport spécial sur le plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions  
Projet de résolutions  
Contrats de service prévoyant l'octroi d'avantages  
Consultation des documents juridiques

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société DELFINGEN INDUSTRY SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. ●

### OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1-2 de l'annexe aux comptes annuels « changement de méthode comptable » relative au reclassement dans les comptes 2009 dans des comptes de produits d'exploitation des refacturations de charges aux sociétés filiales qui étaient comptabilisées auparavant dans des comptes de transferts de charges. ●

### JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

La crise financière qui s'est accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Le manque de visibilité sur le futur continue cette année encore à créer des conditions spécifiques pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce, nous portons à votre connaissance nos propres appréciations :

- La direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les postes qui sont sujets à des estimations comptables significatives, figurent les tests de dépréciation d'actifs et les provisions, qui sont décrits dans les notes 1-4, n° 6 et n° 9 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons vérifié le caractère approprié et raisonnable de la méthodologie relative aux estimations et jugements comptables présentés dans l'Annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. ●

Rapport du Président du Conseil d'Administration et rapport sur le contrôle interne

Rapports des Commissaires aux Comptes

Rapport spécial sur le plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions

Projet de résolutions

Contrats de service prévoyant l'octroi d'avantages

Consultation des documents juridiques

### VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion. ●

Fait à Exincourt et Dijon, le 12 avril 2010

**Les Commissaires aux Comptes,**

**Pour EXCO CAP AUDIT**  
René VERITTI

**AUDITIS**  
Philippe DANDON

## DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport du Président du Conseil d'Administration et rapport sur le contrôle interne  
Rapports des Commissaires aux Comptes  
Rapport spécial sur le plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions  
Projet de résolutions  
Contrats de service prévoyant l'octroi d'avantages  
Consultation des documents juridiques

### RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs, les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

#### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues. ●

#### CAUTIONS, GARANTIES, LETTRES DE CONFORT ET DE GARANTIE

Votre société a donné des engagements de cautions, garanties et/ou soutien dans le cadre d'opérations entre des tiers et des sociétés avec qui elle a des dirigeants communs.

La nature et le montant de ces engagements, les parties ainsi que les dates d'autorisation sont présentées dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

| Nature de l'engagement      | Société ayant des dirigeants communs | Tiers bénéficiaire              | Montant de l'engagement | Date du Conseil d'Administration autorisant l'opération |
|-----------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|-------------------------|---|
| Garantie à première demande | DELFINGEN RO-TRANSILVANIA            | SABIC FRANCE / IBERICA / EUROPE | Maximum 750 K€          | 25/09/2009  |
| Garantie à première demande | DELFINGEN SK-NITRA                   | SABIC FRANCE / IBERICA / EUROPE | Maximum 750 K€          | 25/09/2009  |
| Lettre de garantie          | DELFINGEN RO-VALAHIA                 | SC ALD AUTOMOTIVE SRL           | Maximum 20 K€           | 25/09/2009  |
| Garantie à première demande | DELFINGEN PT SA                      | SABIC FRANCE / IBERICA / EUROPE | Maximum 750 K€          | 25/09/2009  |
| Garantie à première demande | DELFINGEN TR-MARMARA                 | SABIC FRANCE / IBERICA / EUROPE | Maximum 750 K€          | 25/09/2009  |
| Garantie à première demande | DELFINGEN FR-ANTEUIL                 | SABIC FRANCE / IBERICA / EUROPE | Maximum 750 K€          | 25/09/2009  |

Rapport du Président du Conseil d'Administration et rapport sur le contrôle interne  
 Rapports des Commissaires aux Comptes  
 Rapport spécial sur le plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions  
 Projet de résolutions  
 Contrats de service prévoyant l'octroi d'avantages  
 Consultation des documents juridiques

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice. ●

### REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ADMINISTRATEURS

Des conseils d'administration antérieurs ont autorisé votre société à rembourser les frais de déplacements engagés par les administrateurs suivants dans le cadre de réunions de travail ou du conseil d'administration : Juan Manuel DIAZ HUDER, Georges FRANCOIS, Cataldo MANGIONE et Michel de MASSOUGNES des FONTAINES.

Ces remboursements sont effectués sur présentation de notes de frais ou de factures d'agences de voyage.

Le montant des remboursements de frais des 4 administrateurs cités précédemment s'est élevé à 11 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009. ●

### RÉMUNÉRATION D'UN COMPTE COURANT D'ASSOCIÉ

Le conseil d'administration du 25 janvier 2008 a pris acte de la renonciation de Bernard STREIT, président de ce même conseil, à la rémunération de son compte courant d'associé. ●

### CAUTIONS, GARANTIES, LETTRES DE CONFORT ET DE GARANTIE

Votre société a donné des engagements de cautions, garanties et/ou soutien dans le cadre d'opérations entre des tiers et des sociétés avec qui elle a des dirigeants communs.

La nature de ces engagements, leurs montants et les parties sont présentés dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

| Nature de l'engagement             | Société ayant des dirigeants communs | Tiers bénéficiaire        | Montant de l'engagement |
|------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|-------------------------|
| Contre garantie à caution bancaire | DELFINGEN RO-TRANSILVANIA            | INCONTRO                  | maximum 70 K€           |
| Garantie à première demande        | DELFINGEN TR-MARMARA                 | BASELL SALES & MARKETING  | maximum 1 000 K€        |
| Garantie à première demande        | DELFINGEN PH-FILIPINAS               | BASELL ASIA PACIFIC       | maximum 200 K€          |
| Garantie à première demande        | DELFINGEN SK-NITRA                   | BASELL SALES & MARKETING  | maximum 1 000 K€        |
| Garantie à première demande        | DELFINGEN MA-CASABLANCA              | BASELL SALES & MARKETING  | maximum 1 000 K€        |
| Garantie à première demande        | DELFINGEN TN-TUNIS                   | BASELL SALES & MARKETING  | maximum 1 000 K€        |
| Garantie à première demande        | DELFINGEN PT                         | BASELL SALES & MARKETING  | maximum 1 000 K€        |
| Garantie à première demande        | DELFINGEN FR-ANTEUIL                 | BASELL SALES & MARKETING  | maximum 1 000 K€        |
| Garantie à première demande        | DELFINGEN MX-COAHUILA                | BANCO JP MORGAN           | Maximum 1 146 KUSD      |
| Garantie à première demande        | DELFINGEN PT PORTO                   | BANCO COMMERCIAL PORTUGES | maximum 112.5 K€        |
| Lettre de confort                  | DELFINGEN PT-PORTO                   | CAIXA DE CREDITO AGRICOLA | maximum 300 K€          |

## DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport du Président du Conseil d'Administration et rapport sur le contrôle interne  
 Rapports des Commissaires aux Comptes  
 Rapport spécial sur le plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions  
 Projet de résolutions  
 Contrats de service prévoyant l'octroi d'avantages  
 Consultation des documents juridiques

| Nature de l'engagement | Société ayant des dirigeants communs | Tiers bénéficiaire              | Montant de l'engagement |
|------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|-------------------------|
| Lettre de confort      | DELFINGEN PT-PORTO                   | BANCO COMMERCIAL PORTUGES       | maximum 500 K€          |
| Lettre de confort      | DELFINGEN PT                         | BANCO COMMERCIAL PORTUGES       | maximum 500 K€          |
| Lettre de confort      | DELFINGEN PT                         | BANCO POPULAR                   | maximum 200 K€          |
| Lettre de confort      | DELFINGEN PT                         | BANCO BPI                       | maximum 500 K€          |
| Lettre de confort      | DELFINGEN PT-PORTO                   | BES BANCO                       | maximum 500 K€          |
| Lettre de confort      | DELFINGEN PT                         | BES BANCO                       | maximum 500 K€          |
| Lettre de confort      | DELFINGEN PT                         | MILLENIUM BCP                   | maximum 1 000 K€        |
| Lettre de garantie     | DELFINGEN RO-VALAHIA                 | SC ALD AUTOMOTIVE SRL           |                         |
| Lettre de garantie     | DELFINGEN PT-PORTO                   | BANCO COMMERCIAL PORTUGES       | maximum 157 K€          |
| Caution solidaire      | DELFINGEN RO-TRANSILVANIA            | THERMOPLASTIQUES COUSIN TESSIER | maximum 50 K€           |
| Caution solidaire      | DELFINGEN TR-MARMARA                 | SAPLAST CTS                     | maximum 50 K€           |
| Caution solidaire      | DELFINGEN PT-PORTO                   | THERMOPLASTIQUES COUSIN TESSIER | maximum 30 K€           |
| Caution solidaire      | DELFINGEN PT-PORTO                   | INTEPLAST                       | maximum 150 K€          |
| Caution solidaire      | DELFINGEN PT-PORTO                   | TECNOFORM                       | maximum 100 K€          |
| Caution solidaire      | DELFINGEN SK-NITRA                   | SAPLAST CTS                     | maximum 50 K€           |
| Lettre de patronage    | DELFINGEN PT-PORTO                   | COFICAB                         |                         |

### AVANCES DE TRÉSORERIE

Votre société peut mettre en place des avances sous forme de prêts ou emprunts avec des sociétés du groupe ayant des dirigeants communs.

Ces prêts ou emprunts portent intérêts.

Les sociétés partenaires, les conditions de rémunération, la situation au 31/12/2009 ainsi que les charges et produits comptabilisés au cours de l'exercice sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

## DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport du Président du Conseil d'Administration et rapport sur le contrôle interne  
 Rapports des Commissaires aux Comptes  
 Rapport spécial sur le plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions  
 Projet de résolutions  
 Contrats de service prévoyant l'octroi d'avantages  
 Consultation des documents juridiques

| Sociétés partenaires      | Conditions de rémunérations                                    | Situation au 31/12/2008                                  | Charge / produit de l'exercice   |
|---------------------------|--|--|----------------------------------|
| DELFINGEN GROUP           | Taux : moyenne arithmétique du taux EURIBOR 3 mois + 1,5% / an | Avance consentie à DELFINGEN INDUSTRY : 3 364 K€         | Charge : 27 K€                   |
| DELFINGEN FR-ANTEUIL      | Taux : moyenne arithmétique du taux EURIBOR 3 mois + 1,5% / an | Avance consentie à DELFINGEN INDUSTRY : 1 363 K€         | Charge : 33 K€                   |
| DELFINGEN SK-NITRA        | Taux : moyenne arithmétique du taux EURIBOR 3 mois + 1,5% / an | Avance consentie à DELFINGEN INDUSTRY : 244 K€           | Charge : 13 K€                   |
| DELFINGEN TN-TUNIS        | Taux : moyenne arithmétique du taux EURIBOR 3 mois + 1,5% / an | Avance consentie par DELFINGEN INDUSTRY : 1 397 K€       | Produit : 31 K€                  |
| DELFINGEN PT              | Taux : moyenne arithmétique du taux EURIBOR 3 mois + 1,5% / an | Avance consentie par DELFINGEN INDUSTRY : 1587 K€        | Charge : 12 K€<br>Produit : 8 K€ |
| LIMA INMO                 | Taux : moyenne arithmétique du taux EURIBOR 3 mois + 1,5% / an | Avance consentie à DELFINGEN INDUSTRY : 250 K€           | Charge : 6 K€                    |
| DELFINGEN RO-TRANSILVANIA | Taux : moyenne arithmétique du taux EURIBOR 3 mois + 1,5% / an | Avance consentie par DELFINGEN INDUSTRY : 1 603 K€       | Produit : 49 K€                  |
| DELFINGEN RO-VALAHIA      | Taux : moyenne arithmétique du taux EURIBOR 3 mois + 1,5% / an | Avance consentie par DELFINGEN INDUSTRY : 1 260 K€       | Produit : 38 K€                  |
| DELFINGEN PT-PORTO        | Taux : moyenne arithmétique du taux EURIBOR 3 mois + 1,5% / an | Avance consentie à DELFINGEN INDUSTRY : 957 K€           | Charge : 59 K€                   |
| DELFINGEN IBERICA         | Taux : moyenne arithmétique du taux EURIBOR 3 mois + 1,5% / an | Avance consentie à DELFINGEN INDUSTRY : 44 K€            | Charge : 1 K€                    |
| DELFINGEN US              | Taux : moyenne arithmétique du taux LIBOR USD 3 mois + 1% / an | Solde du prêt consenti par DELFINGEN INDUSTRY : 2 481 K€ | Produit : 92 K€                  |
| DELFINGEN BR-SAO PAULO    | Taux : 6% / an   | Solde du prêt consenti par DELFINGEN INDUSTRY : 2 032 K€ | Produit : 100 K€                 |

### **SOUS LOCATION IMMEUBLE**

Votre société consent à DELFINGEN FR-ANTEUIL une sous location d'une partie des locaux industriels dont elle est locataire. Un contrat de sous location prévoyant une facturation mensuelle a été signé entre les deux parties. Le produit au titre de l'exercice clos le 31/12/2009 s'élève à 106 105 €. ●

Fait à Exincourt et Dijon, le 12 avril 2010

**Les Commissaires aux Comptes,**

**Pour EXCO CAP AUDIT**  
René VERITTI

**AUDITIS**  
Philippe DANDON